



Assemblée générale 2018 Ligue Auvergne Rhône Alpes d'Aéromodélisme LAM AURA

Samedi 26 janvier 2019 St LOUP (69490)



Bienvenue

- à tous
- aux nouveaux présidents de club

Vœux

Disparitions

Ordre du jour

- Rapport Moral
 - Point sur la saison écoulée
 - Les grands chantiers de la Fédération et de la Ligue
 - Attirer les nouveaux pratiquants pour enrayer la baisse des effectifs
 - Intégrer et gérer les contraintes réglementaires issues de la loi « drones »
 - Animer et financer l'activité de la région
- Bilan 2018 des formations
- Rapport Financier
- Rapport du vérificateur des comptes
- Délibération, Quitus
- Plan d'actions 2019 (dont espaces aériens)
- Budget prévisionnel 2019

Ordre du jour (suite)

- Vote
- Nomination vérificateurs aux comptes
- Election ou nomination membres sur postes vacants (médecin, jeune – 26 ans) ou démissionnaires (Vice président, délégué départemental 07)
- Recherche d'un responsable communication pour la LAM
- Agréments nouveaux clubs, adhésions, radiations
- Réponses aux questions des clubs
- Rapport des activités sportives par les correspondants de catégories
- Date et lieu de la prochaine AG
- Remise des aides aux compétiteurs de moins de 18 ans pour leurs résultats sportifs 2018
- Remise des dotations aux clubs

Rapport Moral 2018 : Effectifs saison 2017 – 2018

3078 licenciés, dont 386 nouveaux licenciés soit 13 % des licences

3173 sur la saison précédente, soit – 95 licences

A fin janvier 2019, l'érosion semble enrayée : nbre licences au niveau de 2018

	Création	Renouvellement	Total	
Total cadets	97	111	208	7%
Total junior	27	98	125	4%
Total Adultes	262	2483	2745	89%
Total	386	2692	3078	

- 98% hommes , 2% femmes
- 41 % de l'effectif a + 60 ans, âge moyen = 50 ans

Rapport Moral 2018 : Effectifs saison 2017 – 2018

			Total	%
Compétition	cadet	9	174	6%
	junior 1	3		
	junior 2	9		
	Adulte	153		
Encadrement	Adulte	57	57	2%
Loisir	cadet	199	2846	92%
	junior 1	67		
	junior 2	46		
	Adulte	2534		

Rapport Moral 2018 : Effectifs saison 2017 – 2018

104 clubs

- Les nouveaux clubs permettent de mailler le territoire et de faciliter l'accès pour de nouveaux adhérents
- Certains clubs créés récemment semblent déjà inactifs ou sont dissous?
- ~ 10 renouvellement de bureaux

	Nbre clubs
Moins de 10 licenciés	19
De 10 à 50 licenciés	73
De 50 à 100 licenciés	8
Plus de 100 licenciés	4

Rapport Moral 2018

Fonctionnement Ligue :

Démission Vice président => activités QPDD, ailes, brevets reprises par T Borissoff

Démission du délégué départemental 07

2 réunions plénières du CODIR, la dernière prévue en décembre annulée cause difficultés nationales

Réunions de bureau régulières par Skype

Les 2 postes vacants au bureau (médecin et <26 ans) font défaut mais statutairement il ne peuvent être suppléés.

Rapport Moral 2018 : rappel des grands chantiers

- Objectifs Fédéraux:
 - Les clubs (les terrains)
 - Attirer, former et fidéliser les jeunes
 - Initiation à la compétition
 - Le handicap
 - Accueillir toutes les pratiques.
- Le Projet Associatif LAMAURA (diffusé à la région)
 - Développement vers Handicapés, Féminines, Seniors et Jeunes
 - Toutes les catégories
 - Construction et pilotage
 - La compétition
 - Les terrains

Rapport Moral 2018 : Attirer et former de nouveaux pratiquants - Accueil et Formation

Dotations par **la LAM** pour la formation et pour l'initiation à la compétition :

- 25 clubs ont été dotés en Janvier 2018
- Résultat améliorables : 11 ailes et 21 licences compétition (cadet + juniors)
- 29 passeports (24 découverte, 5 compétition)

Dotations par **la FFAM** : 18 clubs ont été dotés courant 3 eme trimestre

Environ 25 % des clubs demandent des dotations...

Bilan 2018 des formations : Synthèse saison 2017-2018

Département	QPDD	Ailes	Brevets	Passeports	CATIA	QFIA	QFMA	DFEA	RCSAM
01	8		6	2					0
03	6		4						0
07									0
15	6		4			2			0
26	1			6	1	1	2		0
38	9	2	11	6	1	12		1	0
42				4					0
43	1		1						0
63	23	1	18	1				1	0
69	12	3	14	10	3	6	5		0
73			1						0
74		5	5	1		1	1		0
Total	66	11	64	30	5	22	8	2	0
<i>Rappel saison -1</i>	<i>97</i>	<i>13</i>	<i>129</i>	<i>34</i>	<i>2</i>	<i>7</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>2</i>

Penser à nommer des commissaires techniques

Bilan 2018 des formations

Ailes , brevets

QPDD = 66

- Ailes : 11 (*pas de rotor*)

Bronze	8
Argent	3
Or	0

- Brevets : 64 (*58 A, 6 B*)

Avion	45
Planeur	13
Hélico	5
Vol libre	1

QPDD : 8 départements /12		N1	N2
Avion	37	25	12
planeur	13	12	1
hélicoptère	4	3	1
Multi Rotor	7	6	1
jet	5	1	4

Bilan 2018 des formations

Synthèse saison 2017-2018 :

- 1 session à l'attention des dirigeants de club 38+73 en février 2018 à la Motte Servolex
- 1 session de préparation au CATIA le 3 février 2018 (accueil par Club de Jonage)
- 2 sessions de formation à l'utilisation du Notaumatic (mars et octobre, Club de Corbas)
- 1 Formation de juges F3A nationaux et régionaux en mars (Club de Corbas)

Bilan 2018 des formations : clubs labellisés

Les appels à passer les qualifications fédérales ont été entendus !

- **22 QFIA** (*Qualification Fédérale d'Initiateur à l'Aéromodélisme pour reconnaître les actions **d'initiation** à la construction ou au vol*).
- **8 QFMA** (*Qualification Fédérale de **Moniteur** d'Aéromodélisme pour reconnaître les actions de **formation** effectuées en atelier pour la construction d'aéromodèles (option "construction") ou sur le terrain d'évolution pour l'apprentissage au vol (option "pilotage")*).
- **2 DFEA obtenus** (*Diplôme Fédéral d'Enseignement en Aéromodélisme vise à consacrer les aéromodélistes expérimentés en matière de formation en aéromodélisme et titulaires du CATIA et de la QFMA*)
- **Les 5 candidats pour le CATIA l'ont obtenu** (*Qualification Fédérale d'Initiateur à l'Aéromodélisme*)
- **2 juniors ont réussi le BIA** (*brevet d'initiation aéronautique*)

Bilan 2018 des formations: clubs labellisés

Rappelons une fois de plus que les clubs doivent envoyer leur rapport annuel (avant 31/12 année N) pour maintenir leur label !

N° struct	Nom structure	N° CDAM	Type de label	Etat
0035	AEROMODELES CLUB DU RHONE	DEPT069	Centre de formation	Validé
0036	M. A. M. LES NOUGATS VOLANTS	DEPT026	Centre de formation	Validé
0052	MODELISME CLUB JONAGEOIS	DEPT069	Centre de formation	Validé
0224	CLUB MODELISTE DU PAYS DE GEX	DEPT001	Centre de formation	Validé
0287	F. A. DU QUARTIER DE LA LIBERTE	DEPT073	Centre de formation	Validé
0322	COLOMBE MODEL CLUB	DEPT038	Centre de formation	Validé
0499	C. A. DE MARCY SAVIGNY	DEPT069	Centre de formation	Validé
0514	AEROMODEL CLUB FOREZIEN	CDAM042	Centre de formation	Validé
0544	VOL LIBRE	DEPT038	Centre de formation	Validé
0981	CLUB AEROMODELISTE LES BUSARDS	DEPT038	Centre de formation	Validé
1547	AEROMODELISME DE LA VALLEE DE LA VEYRE	DEPT063	Centre de formation	Validé

Bilan 2018 : objectif FFAM et projet Associatif LAM/Région : actions à destination des personnes en situation de handicap

Action organisée par Martine Caberot - Leylico (+ aide Club Jonage): découverte de l'aéromodélisme pour des personnes handicapées, le 24 octobre à Leyment (01)

- Communiqué de presse + accueil VIP (Région, département, municipalité, FFAM, et responsables APF et Handisport)
- Animations en salle :
 - Présentation statique avions, planeurs, hélicos et multirotors
 - Simulateur sur écran, notamment avec radio monomanche
 - Montage et décoration d'avions en dépron
- Animations en gymnase :
 - Gros succès du drone pour pilotage en immersion
 - Chaque élève encadré par 2 moniteurs

Bilan 2018 : objectif FFAM et projet Associatif LAM/Région : actions à destination des personnes en situation de handicap

Action club de Jonage : journée HANDI FAMILLE dimanche 21 octobre

4 ateliers, mobilisant une dizaine d'adhérents

- Un simulateur,
- Construction et décoration d'avion dépron que les visiteurs ont gardé en souvenir,
- Pilotage en double commande,
- Démonstration de vols.

Aménagement de terrain : Vol libre (Isère)

Bilan 2018 : Présentations publiques, compétitions, journées initiation organisées en AURA

département	Présentation publique	Journées initiation au vol / stages découverte pilotage	compétition fédérale (Catégories concernées)	
01			7	F3K, F3A, F5J, F3P, freestyle
03	2	2		
07				
15	1			
26	1	6	6	E7, F3F
38	1	3	10	F3A, F3F, VL, E7, F3P
42	1	2	2	VCC
43				
63	3	3 (<i>dont initiation F5J</i>)	5	F3F, F3A, Racer, F5B, F5J
69	1	5 (<i>dont féminines</i>)	5	F3A, E7, FPV, F5J, maquettes
73	1		2	E7, F3P
74	1		4	F3P, F3A, FPV, hydravion
Total	12	21	41	

Bilan 2018 : Présentations publiques, compétitions, journées initiation organisées en AURA

Nous remercions chaudement tous les clubs organisateurs

Le travail des bénévoles

L'audace du risque financier

La rigueur nécessaire à en assurer la sécurité.

Si 2017 avait été une année chargée en CDF pour la région, dont 2 organisés par Gerzat, il n'y en a eu qu'un en 2018, le vol libre à Arzay-Bossieu.

A noter que les bilans financiers les plus difficiles restent les Maquettes et la Voltige vu le travail des juges et la durée des épreuves.

Bilan 2018 : développement : Coupe Icare

Rappelons que la Coupe Icare a pour particularité d'être organisée par la Ligue, aucun club local ne souhaitant prendre son organisation en charge.

Nous nous devons donc d'en rendre compte ici.

- Gros succès public
- Beaucoup de demandes de vols d'initiation. Toutes n'ont pas pu être satisfaites.
- De très belles démonstrations appréciées par le public.
- Un grand merci aux pilotes, aux bénévoles, au club Vol Libre(38), et à la Coupe Icare qui nous a aidés ainsi que les services techniques de Lumbin
- Nous avons réduit le coût pour la Ligue grâce à un apport accru de Coupe Icare (4000 €) et à une réduction des frais engagés (environ 5000 €). A noter que l'aide de la Fédération a été le prêt d'un stand promotionnel.
- Nous pourrions envisager qu'un club local prenne en charge l'organisation avec une subvention de la Ligue.
- Nous faisons appel aussi aux pilotes pour qu'il viennent nombreux promouvoir notre sport auprès du plus grand nombre.

Bilan 2018 :UFOLEP

- A partir de la convention signée entre la FFAM et l'UFOLEP et suite à une demande de leur part, nous avons organisé une réunion de travail avec pour objectif de créer une épreuve de passage de QPDD mini montgolfières valable pour les 2 fédérations.
- Le document mis au point est en cours de validation à l'UFOLEP.
- Cette séance a été l'occasion d'analyser le texte de la convention .
- Il se pose en particulier des questions concernant l'assurance lors de manifestations communes.
- Ce thème sera abordé à la convention des présidents de LAM.

Rapport Moral 2018 : espaces aériens bilan 2018

41 demandes d'espaces aérien à titre temporaire en 2018



Rapport Moral 2018 : espaces aériens bilan 2018

Créations de terrains effectuées en 2018

	Réunions CCRAGALS		
	Avril 2018	Octobre 2018	TOTAL
	AIP affectés	AIP en cours	
Création de terrains	1	2	3
Modification du volume de vol de terrain	2		2
déplacement de terrain		1	1
Création de pentes	11	3	14
Création de terrain Hélico ,Drônes	1		1
TOTAL 2018	15	6	21

	AIP
col de Vassieux	9712
Club Bièvre aéro	9552

Rapport Financier : Compte de résultat au 31/12/2018

DEPENSES	2018	RECETTES	2018
ACHATS (dont 2017 payés en 2018)	16 119,50	Ventes	660,00
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	328,15	Apports CRAMs	7 103,36
SERVICES EXTERIEURS (CROS)	0,00	Apports FFAM	14 158,60
COLLOQUES, SEMINAIRES, CONFERENCES	3 578,12	Produits divers	00,00
DEPLACEMENTS MISSIONS RECEPTIONS	5 384,33	Produits financiers	158,44
DEPLACEMENTS MISSIONS RECEPTIONS (DONS)	8 670,00	Libéralités perçues	8 670,00
FRAIS POSTAUX	130,00	Résultat de l'exercice	- 8 611,59
SERVICES BANCAIRES	308,33		
AIDES VERSEES	2 892,36		
SUBVENTIONS	1 951,20		
Total	39 361,99		39 361,99
TOTAL hors Dons	30 691,99		30 691,99

Rapport Financier : Bilan 31/12/2018

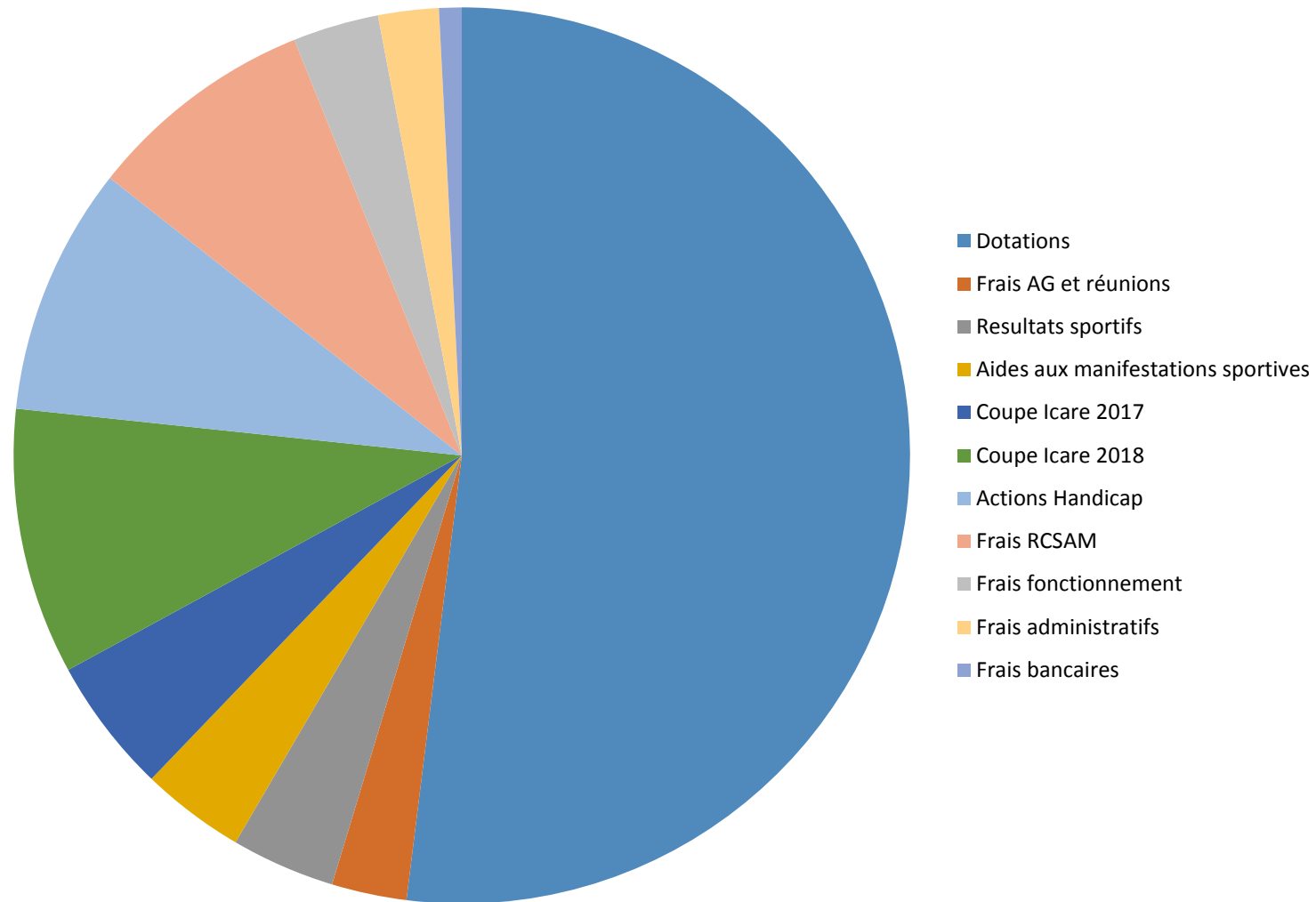
ACTIF	2018	PASSIF	2018
Banque Caisse d'Epargne	<i>18 333,96</i>	Résultat cumulé	<i>45 965,34</i>
Banque Crédit Agricole	<i>18 995,33</i>	Résultat de l'exercice	<i>- 8 611,59</i>
		Ajustement	<i>- 24,46</i>
	<i>37 329,29</i>		<i>37 329,29</i>

Rapport Financier : Détails dépenses 2018

Ventilées par thèmes et arrondies

Dotations	15 950
Frais AG et réunions	830
Resultats sportifs	1 150
Aides aux manifestations sportives	1 150
Reliquat Coupe Icare 2017	1 500
Coupe Icare 2018	2 950
Actions handicap	2 750
Frais déplacement Commissaires techniques	2 540
Frais déplacement fonctionnement dont CRAGALS	950
Frais administratifs	670
Frais bancaires	250

Rapport Financier : Détails des dépenses 2018



Rapport Financier 2018: Les principales ressources

- La subvention de 13 110 € accordée par la Région n'a pas encore été versée
- FFAM Cotisations clubs, ristournes sur licence et apport ont représenté 14 158,60 €

Rapport Financier: Stocks.

- Après distribution des dotations Janvier 2018 il restait du stock qui a alimenté les dotations 2019 et a limité le réapprovisionnement à des Fun Cub RR (12) et des bons d'achat pour les ateliers.
- A fin Janvier 2019 il ne restera en stock qu'un kit de Baron et quelques cordons d'écolage.

Rapport des vérificateurs aux comptes

Les comptes ont été vérifiés par Jacques Girodet.

Joris Crassard ayant été absent cette semaine n'a pu les vérifier à son tour avant cette réunion.

Délibération, Quitus

- Délibération
- Quitus sur le rapport moral
- Quitus rapport financier

Plan d'actions 2019 : ORIENTATIONS de la FFAM

1. Lettre de L. Henry aux LAM 5/11/2018 : les rétrocessions et subventions accordées aux LAM introduisent 3 nouveaux critères

- Nbre jeunes < 18 ans
- Nbre Nouveaux licenciés
- Nbre féminines

Cela renforce les orientations prises dans le projet associatif de la LAM sur les 4 ans

2. Les formations à l'attention des dirigeants de club

La FFAM a décidé que ces formations seront faites par des délégués du CODIR FFAM (Michèle Venec pilote) et demande que l'on fixe des dates pour organiser des sessions (1 journée 09:30 – 17:00, frais pris en charge par FFAM)

Plan d'actions 2019 : ORIENTATIONS de la FFAM UFOLEP

Rapprochement avec UFOLEP :

- action débutée en 2018 dans l'Ardèche avec les Montgolfières
- Motiver les clubs en « voisinage » pour travailler sur des rapprochements
- La LAM oeuvrera au niveau fédéral

Plan d'actions 2019 : orientations LAM (projet associatif)

Les jeunes :

1. Quatre initiatives d'initiation à la compétition qui continuent (jeunes)
 - La voltige extérieure F3A (continuation de l'action entreprise)
 - La voltige indoor F3P
 - La durée précision planeurs motorisés F5J
 - Les Barons (construction et pilotage).
2. 50 ans du BIA

Action vers les féminines :

1 seule action par le Club de Corbas : « journées femmes »
D'autres initiatives sont fortement souhaitées de la part des clubs

Action vers les personnes en situation de handicap :

Penser aux aménagements spécifiques de terrain => demandes subventions FFAM

Action vers les nouveaux retraités:

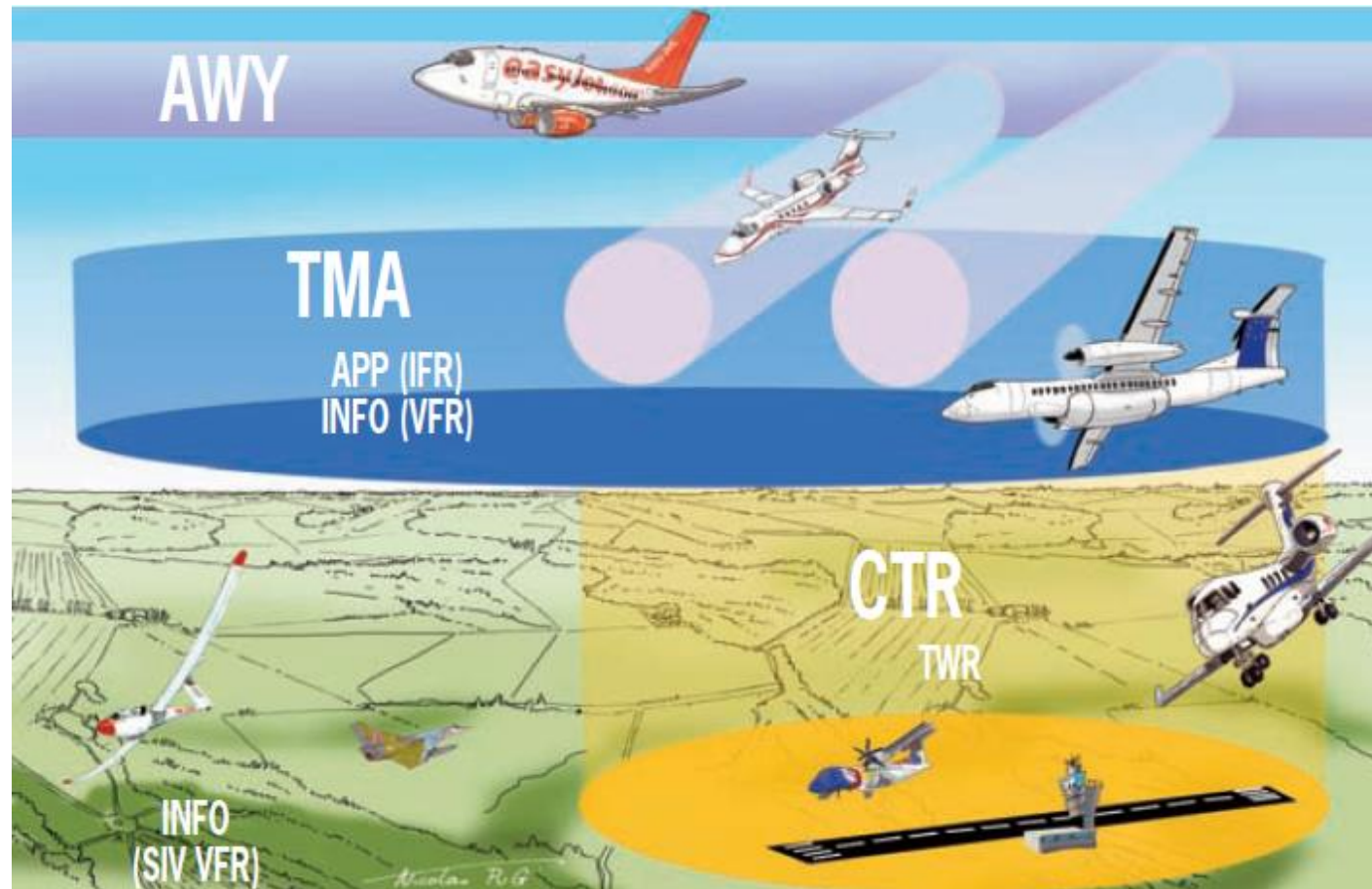
S'inspirer du club de Feurs qui fait une journée « retraités » pour attirer de nouveaux pilotes

Appel à préparation d'un « power point » qui pourrait être présenté dans les stages de préparation à la retraite

Plan d'actions 2019 : espaces aériens

Espace aérien : de nombreux utilisateurs

Aviation commerciale, Armées, FFA, FFPLUM, FFVV, FFVL, FF Aérostation, FFAM, Gendarmerie, Police, Sécurité Civile, etc.



Plan d'actions 2019 : espaces aériens

Règlementations en vigueur concernant l'évolution des aéronefs.

Rappels :

L'immatriculation des avions/planeurs appartenant aux clubs est obligatoire
Penser à déclarer les pentes qui sont fréquentées régulièrement et de façon importante.

Plan d'actions 2019 : espaces aériens

La nouvelle loi qui a été présentée en 2018

En résumé, quelles sont les vraies contraintes du projet de loi ?

1- Si la pratique de l'aéromodélisme est effectuée sur un site de vol déclaré à la DGAC - y compris s'il s'agit d'un site de vol de pente - le projet de loi ne donne pas lieu à contraintes hormis l'obligation d'une formation. Les pratiquants du vol de pente ont donc tout intérêt à déclarer les sites qu'ils utilisent régulièrement et à oublier leur argument habituel qui visait à exprimer que pour vivre heureux, il fallait vivre caché.

2- Si la pratique de l'aéromodélisme est effectuée hors site de vol déclaré à la DGAC, les télépilotes qui utiliseront des aéromodèles d'une masse supérieure aux seuils définis par voie réglementaire auront quatre obligations à respecter :

-1 Suivi d'une formation.

-2 Enregistrement de chaque aéromodèle.

-3 Emport sur chaque aéromodèle d'un dispositif de signalement électronique et lumineux (équivalent d'un mini "transpondeur").

-4 Emport sur chaque aéromodèle d'un dispositif de limitation de performances.

Plan d'actions 2019 : espaces aériens

La loi limite-t-elle la hauteur de vol des aéromodèles ?

Mise à jour : 20 novembre 2018

- L'intégration dans l'espace aérien des aéronefs circulant sans personne à bord est actuellement traitée par la voie réglementaire : arrêté « espace aérien » du 17 décembre 2015.
- La loi n'introduit aucune limitation sur les hauteurs de vol.

Notamment, elle ne remet pas en cause la possibilité actuelle d'évoluer librement en dessous de 150 mètres sol hors zones réglementées et interdites ou hors espace public en agglomération.

Il est donc faux de laisser entendre que la loi limite de facto la pratique à une hauteur de vol inférieure à 50 mètres hors zones autorisées.

- Il sera donc possible de continuer à évoluer hors des sites de vol déclarés à la DGAC, y compris pour le vol de pente, sous réserves de respecter les contraintes d'enregistrement et d'emport des dispositifs qui seront exigés dans la loi.

Plan d'actions 2019 : espaces aériens

Mais alors qu'en est-il des dispositifs de signalement sonore et lumineux ?

Mise à jour : 20 novembre 2018

- En ce qui concerne le signalement lumineux, les textes ne sont pas encore sortis. Ils sortiront certainement courant 2019 avec application fin de la même année.

Ils ne concerneront que les vols d'aéromodèles **effectués de nuit, vols qui rappelons-le sont interdits sauf dérogations.**

- En ce qui concerne le signalement sonore, cette disposition ne sera certainement pas appliquée étant considérée comme contreproductive en matière de sécurité.

Plan d'actions 2019 : espaces aériens

La loi parlait de dispositifs de limitation de capacités pour nos aéromodèles. Qu'en est-il ?

Mise à jour : 20 novembre 2018

- La meilleure limitation de capacité dans le cas du vol à vue reste la vue du pilote, en conséquence, après de longues discussions les textes portant dispositions pour cette partie de la loi ont été rédigés afin de tenir compte de notre proposition.

Les aéromodèles pilotés à vue n'ont nullement besoin de limiteurs de capacité (embarqués ou non).

Plan d'actions 2019 : espaces aériens

En résumé, quelles sont les vraies contraintes de la loi ?

Mise à jour : 20 novembre 2018

1. Si la pratique de l'aéromodélisme est effectuée sur un site de vol déclaré à la DGAC - y compris s'il s'agit d'un site de vol de pente – la loi et ses textes d'application fixent deux contraintes :
 - - suivi d'une formation (21000 , FFAM 6000 DGAC 15000)
 - - enregistrement de chaque aéromodèle.(90000)
2. Si la pratique de l'aéromodélisme est effectuée hors site de vol déclaré à la DGAC, les télépilotes qui utiliseront des aéromodèles d'une masse supérieure aux seuils définis par voie réglementaire auront trois obligations à respecter :
 - - suivi d'une formation,
 - - enregistrement de chaque aéromodèle,
 - - **emport sur chaque aéromodèle d'un dispositif de signalement électronique.**

Plan d'actions 2019 : espaces aériens



Budget 2019

BUDGET LAMAURA 2019			
FRAIS CODIR	2 000,00	FEDERATION	14 000,00
MISSIONS	6 000,00	REGION	13 110,00
FOURNITURES	400,00	ICARE	2 000,00
AIDES AUX COMPETITEURS & PRIX	2 000,00		
AIDES AUX MANIFESTATIONS	2 000,00		
SUBV EQUIPEMNTS	3 000,00		
DOTATIONS (AIDES ET MATERIEL)	9 000,00		
DOTATION AUX PROVISIONS	4 710,00		
	29 110,00		29 110,00

Budget 2019

Cotisation des clubs à la ligue pour 2020 : 25€ (10€ la première année)
inchangé

Barème 2019 des aides allouées par la Ligue aux compétiteurs licenciés en AURA au titre des résultats sportifs individuels **cadets et juniors (idem 2018)**

✓ Championnat de France : « bonus km » 50 € si hors région.

Médaille d'Or 150 €

Médaille d'argent ou Bronze 100 €

Classé 50 €

Extensible à concours national si participation insuffisante pour être nommé « championnat de France »

✓ Compétition internationale FAI : équipier sélectionné, bonus + 50 euros si podium

Ch. du Monde : 200 €

Ch. D'Europe : 150 €

Autre compétition FAI : 100 €

Budget 2019

Barème 2019 des aides allouées par la Ligue aux clubs pour l'organisation de compétitions nationales (**idem 2018**)

Clubs à jour de leur cotisation et présence aux AG indispensable.

Faire la demande AVANT la compétition et présenter un budget

- ✓ Ch. de France ou Concours de sélection en équipe de France : montant maxi accordé 200 €
- ✓ Concours fédéral inscrit au calendrier FFAM nécessitant collège de juges (maquette et voltige) : à discrétion du bureau de la ligue plafonné à 150 €

NB : CDF organisés en AURA en 2019 :

Vol à voile remorqué RC – F3Q – Montluçon (03) du 30 mai au 2 juin 2019

Planeur de vol de pente - F3F – Alba la Romaine (07) du 8 au 10 juin 2019

Budget 2019

Barème 2019 des montants autorisés pour notes de frais (**idem 2018**)

- ✓ Motif : Déplacement pour mission pour la LAM AURA ou FFAM,
- ✓ Qui : membres élus du CODIR, officiels QPDD et RCSAM (juges)

Indemnité km : 0,25 €/km (ou don)

Péages : au réel (sur justificatif)

Logement : 42 €

Repas : 20 €

Les mêmes tarifs s'appliquent à un officiel RCSAM ou licencié hors région qui intervient sur demande de la LAM dans le cadre d'une organisation fédérale

- ✓ Stagiaires (licenciés en AURA) d'une formation organisée par la ligue (dirigeants, formation juge ou examinateur QPDD): repas pris en charge par la ligue
- ✓ Privilégier le « don en nature » en contrepartie de reçu fiscal

Approbation du budget 2019

Nominations, Elections

- Nomination vérificateur des comptes
- Candidat au poste de délégué départemental 07 (*Jérôme Charra démissionnaire*) : Bernard ENTRESSANGLE
- Candidat au poste membre du CODIR (*Christian Boivin, Vice président, démissionnaire*) : Louis DIDIER,
- Candidat au poste réservé médecin : aucun candidat déclaré à ce jour
- Candidat au poste réservé jeune – 26 ans : aucun candidat déclaré à ce jour

Recherche d'un responsable communication pour la Ligue

Agréments nouveaux clubs, radiations

- N° 1659 : AERO MODELE du Beaujolais (Rhône)
- N° 1660: Trancli Air Model RC (Ain)
- N° 1667 : AIRXQUAD (Drôme)
- N° 1669 : Escadron 03 (Allier)
- N°1670 : AILES DU MACONNAIS ET DU VAL DE SAONE (Ain)
- N° 1677 : FOYER RURAL de LOISIRS pour tous (Haute Savoie)
- Pas de radiation en 2018
- Club dissous : La Ferme FPV (Drôme)

Réponses aux questions des clubs

Aéro Diois Club (26):

- N°1 : « *Dans la loi drones, où l'on entend et on lit tout et son contraire, pouvez vous confirmer la hauteur des 150 m en vol de pente. Est-ce à vue ou en suivant le terrain?* » **CL**

Montgolfières annonay davezieux (07) :

- N°1 : « *En cas d'incident avec une licence UFOLEP quelle assurance prend en charge les dégâts ?* » **DC**

Air X Quad (26):

- N°1 : « *depuis ces dernières années la pratique du FPV s'est répandu. Au sein des clubs cette activité n'est pas toujours supportée. Comment la LAM compte s'appuyer sur cette activité pour promouvoir et développer l'aéromodélisme (manifestations, dotations, passage de QPDD)?* » **DC**

Réponses aux questions des clubs

Vortex RC (73):

- N°1 : « *Silvain Nortier se demande pourquoi il n'a plus été sollicité en sa qualité d'officiel habilité à contrôler une épreuve de QPDD (juge QPDD), depuis la mise en place de la LAM. Pas ou pas assez d'épreuve QPDD organisées ?* **TB**

Association des modélistes viennois (38) :

- N°1 : « *Déclaration d'un site de vol dans le Beaufortain. Ce site de vol est fréquenté depuis plus de 40 ans par des modélistes sans jamais aucun incident avec l'aviation grandeur. Des séquences de formation en stages de pilotage en montagne s'y sont déroulées pendant plus de 20 ans. A proximité 15 autres sites de vol sont accessibles et possibles, mais ne feront pas l'objet d'une déclaration. Leur fréquentation est épisodique chaque été par des modélistes venant de toute la France par petits groupes. Les modélistes locaux d'Albertville et Saint Gervais, Sallanches ne fréquentent pas ces sites de vol. Aucun club local n'est intéressé par ces sites. Les individuels se débrouillent pour voler en sauvage... Des belges, des américains (côte Est et Ouest), des allemands des italiens et des suisses volent de temps à autre sur ces sites durant les vacances d'été » ?*

Réponses aux questions des clubs

Association des modélistes viennois (38) suite :

- N°2 : « *En dehors des compétitions et du soutien des clubs en dotation de matériel de formation au pilotage, quelles propositions sont faites par la FFAM/AURA pour la formation aux différentes techniques du modélisme : Aérodynamique et mécanique du vol, construction composite, usinage, impression 3D, aérologie etc. ?* » **DC**
- N° 3 : « *Quelle est la position de l'AURA sur le décret concernant le **cahier des charges du transpondeur** stipulé par la DGAC ?* » **DC**
- N°4: « *La consultation voulue par le gouvernement n'est-il pas l'occasion de se battre pour une séparation entre les Drones et les Aéromodèles exclusivement pilotés à vue ?* » **DC**

Réponses aux questions des clubs

Question posée par plusieurs clubs en cours d'année 2018 :

- *Règles d'assurance pour les clubs qui reçoivent des modélistes étrangers, dont le pays n'a pas de convention avec la FFAM (Suisses, Italiens par ex).*

La question a été posée à la FFAM, en attente de réponse

Rapport d'activités des correspondants de catégories

Ces présentations seront disponibles sur le site internet de la LAM AURA

Catégorie	Correspondant	Catégorie	Correspondant
F3A	Philippe MISCOPAIN	F3K	Fred FILLIOL
F3P (pas de support)	Dominique MARTIN (présentation orale par Fabien Poncet)	F4C	Jean Claude REQUET
F5B	Claude BEGUIN	F7A	Jérôme CHARRA
F5J	Michel MEYER	Racer	Jean Paul GIRONDE
Electro 7	Yannick MINISINI	Vol circulaire	Daniel JANAN
F3F	Pierre RONDEL	VGM	Frédéric CORDET
Vol libre	Didier CHEVENARD	Hydravion	Joël RISS

Date et lieu de la prochaine AG de la ligue

- Propositions des clubs ?

Pas de club identifié pour organiser cette AG.

Attention aux dates vis-à-vis des compétitions F3P prévues en janvier 2020

Remise des aides aux compétiteurs cadets et juniors au titre de leurs résultats sportifs 2018

Performances prises en compte :

- Championnats de France
- Compétitions enregistrées au calendrier FAI

Aides jeunes	Compétition	Place	Aide	Bonus hors région	Total
PONCET Lucas	CDF : F3P (hors région)	4	50 €	50 €	100 €
ZEFERINO Téo	CDF : voltige indoor promotion (hors région)	3	100 €	50 €	150 €
CUTIVET Aurélien	FAI : F5J Loire Valley Trophy	29	100 €	0 €	100 €

Aide exceptionnelle pour Pierre Rondel (F3F) : 3° par équipe au CDM 2018 : 150 €

Remise des dotations 2018 aux clubs

Toutes les demandes ont pu être satisfaites : 26 clubs sur 104 soit 25%

Un récépissé valant facture sera remis contre paiement de la quote part club.

Département	Nombre de clubs dotés	Département	Nombre de clubs dotés
01	3	42	2
03	Pas de demande	63	4
07	Pas de demande	69	5
15	1	73	2
26	6	74	Pas de demande
38	3		

Merci pour votre participation,
et pour votre attention
la LAM AURA vous invite à
poursuivre les échanges autour
de l'apéritif

